

Comment examinons-nous les candidats en informatique dans mon établissement?

Pierre Lescanne

19 avril 2007

Ce document est en chantier et n'engage que Pierre Lescanne

Dans ce document qui n'engage que moi et n'engage donc la responsabilité d'aucune de mes tutelles, je voudrais expliquer comment nous sommes amenés, dans mon établissement, à juger les dossiers de candidature qui nous sont soumis et que nous devons examiner dans les *Commissions de Spécialistes de l'Établissement* (l'équivalent français du *hiring committee*), plus loin appelée la CSE.

J'ai écrit ce document pour éviter qu'il y ait de l'information cachée.

L'examen des dossiers

Les dossiers sont répartis par le bureau de la CSE et examinés par deux rapporteurs. Afin d'uniformiser les jugements les rapporteurs sont invités à remplir une fiche de synthèse ¹ qui contient les éléments suivants :

- *une synthèse des informations générales* : nom, âge, carrière récente, date de thèse et d'HDR, synthèse des recommandations,
- *une synthèse de la recherche*,
- *une synthèse de l'enseignement*,
- *une synthèse du rayonnement scientifique ou managérial*,
- *une synthèse de la synthèse*, le rapporteur est amené à donner son impression générale, point fort, point faible et sa recommandation.

Les recommandations

Les recommandations sont un élément important et non négligeable du dossier. Il y a trois solutions dont aucune ne l'emporte pas sur les autres.

- *Lettres insérées dans le dossier*, l'inconvénient est le caractère convenu de telles lettres qui diminue leur poids.
- *Listes de référents dans le dossier*, c'est un membre de la commission qui va les contacter, il faut alors que
 1. les référents soient prévenus et acceptent de témoigner,
 2. les référents soient réactifs, car ils peuvent être contactés avec une réponse pour le lendemain ou le surlendemain,
- *Lettres envoyées au président de la CSE*, il faut alors signaler l'éventualité de ces lettres, car ne faisant pas partie du dossier officiel, remis au rapporteur, elles peuvent ne pas l'accompagner au final.

¹Cette fiche n'ayant aucun valeur juridique quelconque et n'étant qu'un document de travail interne à la CSE, ne me demandez pas de vous la communiquer, d'autant plus qu'elle peut changer sans préavis.

Lectures recommandées

Afin de compléter votre information je vous recommande quelques lectures.

Comment candidater ? mon best-seller, <http://perso.ens-lyon.fr/pierre.lescanne/TEXTS/candidater.html>,

Petits crime contre les humanités ce petit roman [1] décrit dans son premier chapitre une CSE, mais comme ça se passe en histoire de l'art dans une petite université, c'est évidemment complètement différent de ce qui se passe en informatique, dans un établissement prestigieux.

ma page de liens dans ma page vous trouverez des liens utiles.

Références

[1] Petits crime contre les humanités. *Pierre Christin*. Éditions Métailié, 2006.